

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du jeudi 26 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : Jacky MARTIN

Ouverture de la séance à 18 h 00

Présents : Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

Absents excusés : Marc BOUCHET donne procuration à Dominique RATTO-CRÉPIN, Karin Ananda BÉGÉ à Sébastien FORESTIER, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Sylvette LACOMBE

Absente : Audrey BERNARD

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24.06.2021
- Délibération relative à la Décision Modificative n° 2 du budget M 14
- Délibération relative à l'acceptation d'un don
- Délibération relative à la prescription de la révision générale du PLU
- Délibération relative à des servitudes de passage
- Délibération relative à la création d'un bureau de vote unique
- Délibération relative au choix d'un bureau d'étude pour la mission CSPA concernant les travaux de la Boulangerie
- Délibération relative au choix d'un bureau d'étude pour la mission BCT concernant les travaux de la Boulangerie
- Questions Diverses

Délibération 2021.050 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2021

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021, approuve à l'unanimité ce document.

Délibération 2021.051 Décision Modificative n° 2 du budget M 14

La station essence de St Hippolyte du Fort est accessible depuis le 1^{er} juillet avec une carte nominative dotée d'un code secret. Pour les besoins du service technique, la commune a commandé 3 cartes pour les véhicules municipaux, cet achat est à imputer en section d'investissement au compte 275 caution, ce qui n'était pas prévu au budget. Il est donc décidé d'abonder de 100€ la ligne de crédit nécessaire.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.052 Acceptation d'un don

Suite aux travaux engagés par la mairie pour la réparation de la cloche de l'église, et la décision de la paroisse catholique de St Hippolyte du Fort de faire un don à la commune d'un montant de 2 106.24 € (deux mille cent six euros et vingt-quatre centimes), soit 50% des travaux, il est nécessaire que le conseil se prononce sur l'acceptation de ce don.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.053 Prescription de la révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire rappelle au Conseil la procédure de la nécessaire révision du PLU dans le respect de l'environnement, des nouveaux règlements d'urbanisme et d'un développement harmonieux de la commune. Cette délibération décrit les modalités et les règles de la procédure mise en place. Le choix d'une révision "PLU Gard Durable" permettra qu'un panel d'habitants soit associé aux réflexions. La démarche choisie met en place une concertation et ce dès le début de la procédure. Un registre destiné à recueillir les remarques et avis des citoyens tout au long de la procédure sera mis à disposition au secrétariat.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.054 Servitudes de passage

Suite aux délibérations 2021.033 et 2021.034 du 20 mai 2021, à l'aménagement de la zone Aub3 de Pailhès et la création d'une station d'épuration, le maire propose de valider les servitudes de passage afin de permettre l'entretien de la station d'épuration de Pailhès dans la propriété de Mr Grévoul, et une servitude de passage sur les parcelles communales à destination des consorts Grévoul pour l'entretien de leur propriété.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.055 Création d'un bureau de vote unique

En vue de la refonte des listes électorales pour 2022, suite à l'expérience de la mise en place d'un bureau unique dans la salle culturelle rendu obligatoire par la pandémie de Covid et aux sollicitations de la Préfecture, les habitants du hameau de Valestalière ayant été informés de la possibilité de la création d'un seul bureau de vote sur la commune, le conseil demande la création d'un bureau de vote unique dans la salle culturelle.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.056 Choix d'un bureau d'étude pour la mission CSPS concernant les travaux de la boulangerie

Le Maire présente les propositions des entreprises contactées, qui répondaient à une demande de mission CSPS pour le projet de chantier de la boulangerie :

- Le bureau VERITAS : 3 600 € HT
- Le bureau APAVE: 5 920 € HT
- Le bureau SPS Sud-Est : 2 688 € HT
- SARL Tristan Schébat : 1 200 € HT

L'entreprise la moins disante est choisie, soit la SARL Tristan Schébat (bureau d'architecture en charge du chantier) pour une prestation à 1 200 € HT

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.057 Choix d'un bureau d'étude pour la mission de Contrôle Technique concernant les travaux de la boulangerie

Le Maire présente les propositions des entreprises contactées, qui répondaient à une demande de contrôle technique pour le projet du chantier de la boulangerie :

- Le bureau VERITAS : 3 000 € HT
- Le bureau QUALICONSULT : 4 900 € HT
- Le bureau APAVE : 9 500 € HT
- Le Bureau ARGOS - H2TEC : 3 850 € HT

Après analyse des offres, et vu les frais complémentaires probables annoncées par le moins-disant, le conseil choisit l'entreprise H2 TEC à Aubagne pour une prestation 3 850 € HT

Vote POUR à l'unanimité

Questions Diverses :

- Personnel municipal : Une convention a été signée avec la mairie de Fressac pour la mise à disposition, quelques heures par an, de notre agent technique en charge de la surveillance du réseau d'eau (changement bouteille de chlore). Une convention a été signée avec la CCPC pour la mutualisation d'un agent pour le ménage des bureaux de l'annexe de la communauté de communes à Monoblet. Les heures de l'agent seront payées par la Mairie et remboursées par la CCPC.
- Voyage des aînés : les conseillers en charge de cette commission prévoient un voyage à l'automne, reprenant ainsi ces offres arrêtées en raison du covid.

La séance est levée à 18h50